Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mercredi 20 décembre 2022, à 19 h 30, au 274, route 399, sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es);

<u>Présent</u> :	Jacques Dussault	(02)
	Sylvie Charette	(03)
	Laurent Marcotte	(04)
	Sylvie Gauthier	(05)
	Martine Roy	(06)
Absent:	René Roy	(01)

Les membres du conseil ayant reçu par courriel l'avis de la tenue de cette séance extraordinaire, ils renoncent à l'avis de convocation officiel qui devait précéder la présente séance.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

206-12-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Martine Roy et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU BUDGET
- 4. <u>AFFECTATION DU SURPLUS</u>
- 5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
- 6. PÉRIODE DES QUESTIONS
- 7. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Le maire fait la lecture du discours du maire.

207-12-2022 <u>ADOPTION DU BUDGET 2023</u>

Il est proposé par : M. Jacques Dussault Secondé par : Mme. Sylvie Charette

Et résolu d'adopter le budget 2023, tel que présenté;

REVENUS

Taxes	549 439 \$
Paiements tenant lieu de taxes	44 921 \$
Total des autres revenus	44 000 \$
Transferts	527 571 \$
Affection du surplus non affecté	50 000 \$
TOTAL	1 215 931 \$
<u>DÉPENSES</u>	
Administration générale	277 228 \$
Sécurité publique	71 988 \$
Voirie municipale	649 492 \$
Hygiène du milieu	114 163 \$
Aménagement, urbanisme & développement	66 867 \$
Loisirs et culture	34 693 \$
Frais de financement	1 500 \$
TOTAL	1 215 931 \$

208-12-2023 **AFFECTATION DU SURPLUS AFIN** d'équilibrer le budget 2023;

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte Secondé par : Mme. Martine Roy

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil affecte le surplus non-affecté de 50 000\$.

209-12-2022 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par : M. Jacques Dussault Secondé par : Mme. Sylvie Charette

Et résolu à l'unanimité;

210-12-2022

OUE la Municipalité ada tuiannal d'iman a a biliantina

présenté et joint au procès-v	e le programme triennal d'immobilisations tel que rerbal.
PÉRIODE DES QUESTIO	ONS
Aucune	
NOMBRE DE PERSONN	<u>ES PRÉSENTES</u>
Présent: 0	
SUR PROPOSITION du c que la présente séance soit le	conseiller M. Jacques Dussault et résolu à l'unanimité evée à 19 h 39.
Adopté à l'unanimité;	
Jules Grondin, maire	Marie-Ève Strzelec, directrice générale, greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.